

Conseil Municipal du jeudi 5 mars 2020

Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-Christine HOLLANDE est désignée Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

Ordre du jour :

. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

1. **Adoption des comptes de gestion 2019 des budgets.**
2. **Budget ville - Adoption du compte administratif 2019**
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la Loi NOTRe – article 107.
3. **Budget ville - Affectation du résultat 2019.**
4. **Budget eaux - Adoption du compte administratif 2019.**
5. **Budget eaux - Affectation du résultat 2019.**
6. **Budget assainissement - Adoption du compte administratif 2019.**
7. **Budget assainissement : affectation du résultat 2019.**
8. **Budget de l'écoquartier - Adoption du compte administratif 2019.**
9. **Budget de l'écoquartier - Affectation du résultat 2019.**
10. **Budget salle Michel Berger - Adoption du compte administratif 2019.**
11. **Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2019.**
12. **Budget ville 2020 - Débat d'orientations budgétaires.**
13. **Budget assainissement 2020 - Débat d'orientations budgétaires.**
14. **Budget eau 2020 - débat d'orientations budgétaires.**
 - **Informations diverses.**
 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties

à Monsieur le Maire :

- **Droit de préemption urbain 2020 DIA (17/01/2020 au 20/02/2020)**
- **Marchés publics.**

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 1 - Adoption des comptes de gestion 2019 des budgets.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

► **ADOpte** les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier de l'Agglomération Mancelle et Amendes, receveur de la Collectivité, comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, pour ce qui concerne :

- le budget ville,
 - le budget du service des eaux,
 - le budget du service assainissement,
 - le budget de la Salle Michel Berger
- le budget de l'écoquartier.

Les signatures au registre sont les signatures.

Copie conforme :

Maire
PHILIPPE MÉTIVIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre

des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 2 - Budget ville - Adoption du compte administratif 2019
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la Loi NOTRe-article 107.

Mme Lebeau donne lecture du compte administratif du budget ville par chapitres en commençant par le fonctionnement.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget ville peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice 2019 (mandats et titres) :

Dépenses de fonctionnement	3 315 271,51 €
Recettes de fonctionnement	4 309 117,37 €
Dépenses Investissement	1 540 897,80 €
Recettes Investissement	1 190 193,48 €

Le compte administratif 2019 est présenté dans le document joint.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, une note synthétique accompagne le compte administratif 2019 du budget ville.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-009-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Réf : 2020-009

A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

M. Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2019 du budget ville et M. Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de M. Noël, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif 2019 présenté par M. le Maire pour le budget ville.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-009-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif

Selon la LOI NOTRE – article 107

1- Présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice (2019).

BUDGET	SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE 2019	SOLDE REPORTE 2018	SOLDE
VILLE	Fonctionnement	3 315 271,51	4 309 117,37	993 845,86	150 000,00	1 143 845,86
	Investissement	1 540 897,80	1 190 193,48	-350 704,32	578 788,45	228 084,13
EAUX	Fonctionnement	133 834,04	191 825,56	57 991,52	15 000,00	72 991,52
	Investissement	50 032,50	194 526,32	144 493,82	163 876,23	308 370,05
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	125 670,41	284 576,22	158 905,81	20 000,00	178 905,81
	Investissement	99 549,84	170 176,55	70 626,71	223 742,74	294 369,45
SALLE MICHEL BERGER	Fonctionnement	162 332,58	162 499,49	166,91	0,00	166,91
	Investissement	26 979,64	19 395,33	-7 584,31	7 417,40	-166,91
ECOQUARTIER	Fonctionnement	82 121,25	82 121,25	0,00	-134 516,20	-134 516,20
	Investissement	0,00	39 204,41	39 204,41	0,00	39 204,41

2- Données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Population totale DGF 2019 : 4 091 habitants

Produit des 3 taxes : 1 951 101 €

Potentiel fiscal (produit des bases d'imposition des 3 taxes avec les taux moyens nationaux de 2019)

Taxe d'habitation : 4 467 000*24,52 % = 1 095 308,40 €

Taxe foncière sur le bâti : 3 411 000*21,17 % = 722 108,70 €

Taxe foncière sur le non bâti : 212 200*49,67 % = 105 399,74 €

Valeur par habitant pour la commune : 470,01 €/habitant

Encours de la dette : 2 975 013,75 €

Dette par habitant : 727,20 €/hab

3- Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions.

La commune a attribué en 2019 des subventions aux associations de la commune pour un montant de 91 334.80 €.

Les tableaux ci-joints font apparaître les subventions de fonctionnement calculées et versées selon le règlement en vigueur pour les associations culturelles, sportives et scolaires ou autres.

Annexe 1 : Liste des associations ayant perçu une subvention et **annexe 2** : Liste des associations ayant reçu un avantage en nature.

4- Liste des communes pour lesquels la commune :

- a) détient une part de capital : **Non**
- b) a garanti un emprunt : **Cf. Annexe 3**
- c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme : **Non**

5- Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement.

Voir tableau annexé : **Annexe 4**

6- Liste des délégataires de service public :

Service des eaux et d'assainissement : **VEOLIA EAU (SARGE LES LE MANS).**

7- Tableau des cessions et acquisitions immobilières mentionné au c de l'article L300-5 du code de l'urbanisme.

Traité de concession d'aménagement signé avec la société Viabilis le 14 mai 2019.

8- Annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale résultant de partenariats prévus à l'article L.1414-1.

SANS OBJET

9- Annexe retraçant la dette liée à la part investissement des contrats de partenariats.

SANS OBJET

Edition de la situation budgétaire

Date : 25/02/2020 - 11:22

Critères de l'édition : 540 - SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE - (71) / 1 - VILLE DE SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE / 2019

Section : Fonctionnement; Sans : Dépense; Ordre/réel : Réel et Ordre; Compte : 6574*; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

N°Compte	Libellé Comptes	Liquides
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	245,46 €
65740111	Association CRI72	2 045,50 €
6574102	Anciens Combattants AFN	383,00 €
6574103	Anciens Prisonniers de Guerre	350,00 €
6574104	CAUE	327,28 €
6574105	Association Cinéanbul	1 027,75 €
6574106	Généralions Mouvement Club de Savigné L'Evêque	976,00 €
6574107	Comité Agricole	620,55 €
6574108	Comité des Fêtes	314,00 €
6574109	Groupement de défense des ennemis	0,00 €
6574110	Le Jardinier Sarthois	327,00 €
6574114	Centre social de Montfort	0,00 €
6574115	Association conciliateurs de Justice	0,00 €
6574116	Association LGV	50,00 €
657420	Associations scolaires	2 026,00 €
6574201	APEL Ecole Saint privée Saint Germain	253,00 €
6574202	APEL école privée Saint Germain classes découvertes	0,00 €
6574203	Coopérative scolaire école Jacques Prévert	2 722,00 €
6574204	Coopérative scolaire Ecole Pomme d'Api	163,00 €
6574205	Coopérative scolaire Ecole Jacques Prévert classe transpian...	0,00 €
6574206	Parents élèves Ecole Publique	576,00 €
6574207	OGEC subvention parité	61 018,39 €
6574208	CES Yvré Foyer Socio Educatif	340,00 €
6574209	CES Yvré association sportive	122,00 €
657431	Associations culturelles	0,00 €
657431101	Art Expo	868,00 €
657431102	Association Musicale Savigné Saint (scolaire)	0,00 €
657431103	Comité de Jumelage	2 121,00 €
657431104	La Galipotte	0,00 €
657431106	Sacré music	1 208,00 €
657431107	CACS section arts plastiques	0,00 €
657431108	CACS Section Bricolage	162,00 €
657431110	CACS section Guitare	0,00 €
657431111	CACS section Histoire Locale	600,00 €
657431112	CACS section Informatique	0,00 €
657431113	CACS section Modern Jazz	954,00 €
657431114	CACS section théâtre	518,00 €
657431116	CACS section Danses du Monde	453,00 €
657441	Associations sportives	0,00 €
657441002	Association Pêche APPMA	1 504,00 €
657441003	ASIPN Natation	106,00 €
657441004	ATS - tennis	529,00 €
657441005	Amicale de Pétanque	651,00 €
657441007	Association gymnastique volontaire	589,00 €
657441008	Savigné Sarthe marathon	272,00 €
657441009	Savigné DYS Volley Ball	0,00 €
657441010	Association Tennis de table	504,00 €
657441011	Union Sportive Savigné (foot)	1 021,00 €
657441012	Yoga Bien Etre	387,00 €
657441014	CACS Basket Loisirs	162,00 €
657441015	CACS section billard	138,00 €
657441016	CACS croq sentiers	423,00 €
657441017	CACS section judo	209,00 €
657441018	CACS gymnastique Enfants	338,00 €
657441019	CACS section à l'arc	216,00 €
657441020	MC FORME	0,00 €

Edition Situation Budgetaire Liste

Edition de la situation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-009-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

N° Comptes	Libellé Comptes	Liquidé
65744102	CACS	150,00 €
65744102	Association Savigné Les Volants	190,00 €
657441024	Servicé Budget F. M.	625,00 €
657486	Subvention associatives et organismes divers	815,00 €
		91 334,83 €
		91 334,83 €

LISTE DES AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX ASSOCIATIONS EN 2019 - annexe 2

NOM DE L'ASSOCIATION	Mise à disposition de la salle Saint-Eusèbe	Mise à disposition de la salle Bernard Leffray	Mise à disposition de la salle Michel Berger	Mise à disposition du gymnase	Salle Bleue école Jacques Prévert	Autres avantages ou mise à disposition	heures agents	Commentaires
AAPPMA (pêche)	2 fois par an		1 fois par an			local pêche	41	Ménage + Entretien des berges pour concours
ACSE	1 fois par an		8 fois par an			entretien terrain spécifique	120	Mise en place de la fête du cheval (préparation terrain + aménagement et remplissage du matériel)
A.D.M.R.			12 fois par an			bureau des permanences	2	Heures de ménage
Amicale de pétanque			2 fois par an			terrain de pétanque + algéco	40	Ménage
Ass.Par-Élèves Public			4 fois par an		1 fois par an	kermesse parc mairie	32	Ménage, Montage podium (ou prorate) + préparation
Ass.Par-Élèves Privé			4 fois par an			kermesse parc mairie	88	Montage podium (ou prorate) + préparation
Art Expo	Week-end + 2 fois par mois	2 fois par an * 5 jours					88	Heures de mise en place des grilles et ménage
Association Gymnique		1 fois par an		6 fois par semaine			110	Heures de ménage
ATS (tennis)		2 fois par an		5 fois par semaine + le week-end 04 jours		club house + 3 courts	288	Entretien des courts de tennis, du club-house et heures de ménage à chaque période de vacances
CACS Basket loisir				deux fois par semaine			52	Heures de ménage
C.A.C.S Billard				4 fois par semaine			52	Heures de ménage
C.A.C.S Gym enfants				1 fois par semaine			52	Heures de ménage
CACS Guitare				1 fois par semaine		salle spécifique 1 er étage	134	Heures de ménage
C.A.C.S Judo				1 fois par semaine	1 fois par semaine		44	Heures de ménage
CACS Modern Jazz.				1 fois par semaine			40	Entretien du terrain + ménages
CACS Théâtre				1 fois par semaine			44	Heures de ménage
CACS Trévoux Manuels				1 fois par semaine			44	Heures de ménage
CACS Zumba				1 fois par semaine			52	Heures de ménage
CACS TANGO				1 fois par semaine			52	Heures de ménage
KRAV MAGA				4 fois par an			24	Heures de ménage
ALLCBS				17 fois dans l'année			208	Heures de présence personnelle, montage - démontage tribunes, ménage + communication
Cinéambul				2 fois par an	1 fois par semaine	salle école J Prevert	64	Heures de ménage - préparation pot-bouille
Comité de jumelage				6 fois par an		local rangement	51	Heures de ménage
Comité des fêtes				2 fois par semaine + 9 fois par an			52	Heures de ménage
Ecole de musique communautaire				1 fois par semaine		salle spécifique	122	Heures de ménage
Génération mouvement				2 fois par semaine + 9 fois par an		salle spécifique	2	Heures de ménage
Le Jardinier Stéphanois				1 fois par semaine			26	Heures de ménage
MC Harbin 07A				1 fois par semaine + 10 jours week-end			72	Heures de ménage
Service civique Cilo				1 fois par semaine			52	Heures de ménage
Société de volley				3 fois par semaine + WE			94	Heures de ménage
Société de Yémeis				2 fois par an			6	Heures de ménage
Société de Yémeis				3 fois par semaine			108	Heures de ménage
Société de Yémeis				3 fois par semaine			78	Heures de ménage
Tennis de table				3 fois par semaine			30	Heures services votés + ménage
Vélo Club de la Vallée				19 fois par an		Mise en place des barrières, vérification d'hommeur	250	Entretien des terrains, ménage
USS (Association Préfecture)				2 fois par semaine + WE		terrain, vestiaires, tribune, achat de produits phyto, entretien matériel compte	56	Heures de ménage
YOGA				2 fois par semaine + WE			2684	Heures de ménage

Coût moyen horaire d'un agent = 20 euros
58 680 € (2934 x 20 euros)

Toutes les associations ont besoin du secrétariat administratif, le global est estimé à 250 heures + 2684 heures = 2934 heures
Toutes les salles sont équipées d'électrique, chauffage, sanitaires, le ménage est fait après chaque intervention.
Toutes les associations bénéficient de la possibilité de se présenter lors du forum des associations début septembre.
Toutes les associations ont une salle mise à disposition gratuite pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle

19/02/2020 - 17:37:55

SAVIGNE L'EVEQUE - (1)
112 GRANDE RUE
72460 Savigné-l'Évêque

Liste des emprunts garantis sur l'exercice 2020

Budget : VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE

Numéro du contrat	Objet	Organisme prêteur	Bénéficiaire	Montant du contrat	Valeur résiduelle	Echéance de l'exercice
0878516	Garanti Sarthe Habitat loi	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	19 112,38 €	9 686,00 €	666,20 €
0878517	Garanti Sarthe Habitat be	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	54 806,88 €	29 373,59 €	1 921,47 €
0884336	Garanti Sarthe Habitat rui	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	7 412,07 €	3 880,11 €	247,67 €
1018653	Garanti - IMC de la Sarthe	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	2 317 327,93 €	1 062 548,62 €	114 477,88 €
1037208	Garanti S.A. Mancelle La	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	37 839,60 €	27 742,43 €	921,50 €
1140915	Garanti Sarthe Habitat 28	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	16 719,20 €	11 952,32 €	514,34 €
1179146	Garanti Mancelle Habitat	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	10 346,00 €	7 174,54 €	405,40 €
1179147	Garanti Mancelle d'habita	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	6 240,00 €	4 327,20 €	244,50 €
1197888/07211	Garanti Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	61 453,08 €	53 663,93 €	1 086,12 €
1197889/07211	Garanti Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	20 017,52 €	18 363,94 €	232,07 €
1197891/07211	Garanti Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	21 616,96 €	18 443,21 €	427,64 €
1197894/07211	Garanti Sarthe Habitat/2	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	7 291,96 €	6 555,40 €	89,91 €
1216622	Garanti Sarthe Habitat 20	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	18 248,28 €	16 033,81 €	313,47 €
1216623	Garanti Sarthe Habitat 20	CDC. DIRECT. FONDS D'	TIERS INCONNUS	8 218,44 €	7 061,18 €	158,31 €
37243	Mancelle d'habitation réhi	CDC. DIRECT. FONDS D'	SAVIGNE L'EVEQUE	17 216,80 €	15 742,35 €	377,87 €

Total budget : VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE **2 623 867,10 €** **1 292 758,63** **122 094,15 €**

SAVIGNE L'EVEQUE - (1) - 72 - VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV
B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodes de remboursements	Taux initial					Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Indices (4)	Taux actuariel (5)	Taux (6)	Indices (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital		
																			Année	Profil
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																				
SAVIGNE L'EVEQUE - (1)	2018	P	Maintenance et travaux de réhabilitation logement de la Poste 118	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	17 216,00	15 742,35	34,67	A	V	0,8	V							88,64	374,13	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00												0,00	0,00	
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Serthe Habitat rue Nouchet-81	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	7 412,07	3 680,11	12,06	A	F	3,05	F							125,87	240,34	
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Serthe Habitat rue Beauveu 30-42	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	19 112,38	9 898,00	11,67	A	F	3,8	F							434,27	641,81	
TIERS INCONNUS	1999	P	Garanti Serthe Habitat Beauveu 5 rue F-83	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	54 806,88	28 373,58	11,87	A	F	4,3	F							1 451,95	1 842,26	
TIERS INCONNUS	2003	P	Garanti - IMC de la Serthe-70	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	2 317 327,93	1 082 548,62	7,82	T	F	4,14	F							48 646,73	109 868,43	
TIERS INCONNUS	2004	P	Garanti S.A. Menclée Lg Poésie-7	GDC. DIRECT. FONDS D'EPARGNE	37 898,60	27 742,48	20,67	A	F	1,95	F							887,84	680,77	

C : pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
C : pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

Si l'emprunt est remboursé par anticipation, l'indexation de la dette doit être prise en compte dans le budget.
L'indexation de la dette est calculée sur la base de l'indexation des emprunts (cf. la classification des emprunts suivant la typologie ICCC/10/077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
L'indexation de la dette est calculée sur la base de l'indexation des emprunts (cf. la classification des emprunts suivant la typologie ICCC/10/077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

1

SAVIGNE L'EVEQUE - (1) - 72 - VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV
B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée réal. du prêt (en années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TIERS INCONNU	2010	P	Garanti Sarthe Habitat 28 rue Oclave Pousain-104	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	16 719,20	11 982,32	19,83	A	V	1,05	V	1,05				193,11	506,49	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Manuelle Habitation 15 logis 11 rue D.Lect-08	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	10 346,00	7 174,54	16,17	A	V	1,35	V	2,35				149,56	403,36	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Manuelle Habitation -10 logis 11 rue D.-109	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	6 240,00	4 327,20	16,17	A	V	1,35	V	2,35				86,60	249,28	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2011 - Le Beguinage du Roc-110	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	61 453,08	53 663,63	31,58	A	V	2,4	V	2,05				1 450,13	1 050,08	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2011 - Le Beguinage du Roc-111	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	20 017,62	18 363,94	41,58	A	V	2,6	V	2,85				529,80	225,64	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2011 - le Béguinage du Roc-112	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	21 616,98	18 443,21	31,58	A	V	1,6	V	1,85				348,88	419,88	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2011 - Le Béguinage du Roc-113	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	7 281,98	6 955,40	41,58	A	V	1,6	V	2,05				138,39	97,90	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2012 Lotissement Les Ceris-116	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	18 243,28	16 033,81	31,33	A	V	2,85	V	2,85				466,66	304,78	
TIERS INCONNU	2011	P	Garanti Sarthe Habitat 2012 Lotissement Les Ceris-117	CDC DIRECT. FONDS D'EPARGNE	8 216,44	7 061,18	31,33	A	V	2,05	V	2,05				147,93	165,13	

Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres (à préciser).
Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; G : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Préciser le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

Pour annuler, tous frais compris.
Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
Pour les emprunts à taux fixe, indiquer la classification des emprunts au titre de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.
L'indicateur s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception
072-217203298-20200306
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

SAVIGNE L'EVEQUE - (1) - 72 - VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE		CA	2019
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		IV	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

TOTAL GENERAL	2 623 857,10	1 282 758,83	53 445,20	117 282,31
----------------------	--------------	--------------	-----------	------------

Accusé de réception
072-217203298-20200303-2020-039-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- A : annuité ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- A : tous les ans ; B : tous les 6 mois ; T : tous les 3 mois ; X : autre.
- F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- A : tous les ans ; B : tous les 6 mois ; T : tous les 3 mois ; X : autre.
- F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- A : tous les ans ; B : tous les 6 mois ; T : tous les 3 mois ; X : autre.
- F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- A : tous les ans ; B : tous les 6 mois ; T : tous les 3 mois ; X : autre.
- F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 3 - Budget ville - Affectation du résultat 2019.

Réf : 2020-010

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget ville, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2018 :

150 000,00 €

Excédent de fonctionnement 2019 :

993 845,86 €

Solde à affecter **1 143 845,86 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018

578 788,45 €

Solde d'investissement 2019 - 350 704,32 €

Solde à reporter en R001 en 2020 **228 084,13 €**

Dépenses restant à réaliser 247 364,60 €

Recettes restant à réaliser 0,00 €

Solde RAR - 247 364,60 €

Résultat investissement cumulé	-19 280,47 €
Besoin de financement	19 280,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

► **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement soit **1 143 845,86 €** conformément au tableau ci-après :

- | | |
|---|--------------|
| • à titre obligatoire à l'article 1068 | 19 280,47 € |
| • à titre complémentaire à l'article R1068 | 924 565,39 € |
| • le solde à l'article R002, (fonctionnement) | 200 000,00 € |

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Pour copie conforme :
Le Maire
FRANÇOIS MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-010-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

72329
Code INSEE

SAVIGNE L'ÉVÊQUE - (1)
VILLE DE SAVIGNE L'ÉVÊQUE

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 26
VOTES :
Pour 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédant) ou - (déficit)	993 845,86
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	150 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 143 845,86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	228 084,13
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-247 364,60
Besoin de financement F. = D. + E.	19 280,47
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 143 845,86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	943 845,86
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	200 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 05/03/2020 et de la publication le 05/03/2020

A Savigné-l'Évêque, le 05/03/2020



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-010-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 4 - Budget eaux - Adoption du compte administratif 2019.

Mme Lebeau donne lecture du compte administratif du budget Eaux par chapitres en commençant par le fonctionnement.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget Eaux peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice 2019 (mandats et titres) :

Dépenses Exploitation	133 834,04 €
Recettes Exploitation	191 825,56 €
Dépenses Investissement	50 032,50 €
Recettes Investissement	194 526,32 €

Le compte administratif 2019 est présenté dans le document joint.

M. Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2019 du budget eaux et M. Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-011-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Réf : 2020-011

A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Sous la présidence de M. Noël, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par M. le Maire pour le budget eaux.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-011-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 5 - Budget eaux - Affectation du résultat 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget eaux soit :

Résultat d'exploitation reporté 2018 :	15 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2019 :	<u>57 991,52 €</u>
Solde à affecter	72 991,52 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
reporté 2018	163 876,23 €
Excédent d'investissement 2019	<u>144 493,82 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2020	308 370,05 €
Dépenses restant à réaliser	-90 447,50 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	-90 447,50 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-012-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Réf : 2020-012

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Résultat investissement cumulé	217 922,55 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

► **AFFECTE** l'excédent d'exploitation soit **72 991,52 €** conformément au tableau ci-après :

- à titre complémentaire à l'article R1068 57 991,52 €
- le solde à l'article R002, (fonctionnement) 15 000,00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-012-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

72329
Code INSEE

SAVIGNE L'EVEQUE - (1)
SERVICE DES EAUX

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 26
VOTES :
Pour 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	57 991,52
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	15 000,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	72 991,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	308 370,05
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-90 447,50
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	72 991,52
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	57 991,52
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	15 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

09 Mars 2020

A Savigné-l'Évêque, le 05/03/2020

MAIRIE DE SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-012-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020
460 SARTHE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

Réf : 2020-013

A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHULAINÉ, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 6 - Budget assainissement - Adoption du compte administratif 2019.

Mme Lebeau donne lecture du compte administratif du budget assainissement par chapitres en commençant par le fonctionnement.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget assainissement peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice 2019 (mandats et titres) :

Dépenses Exploitation	125 670,41 €
Recettes Exploitation	284 576,22 €

Dépenses Investissement	99 549,84 €
Recettes Investissement	170 176,55 €

Le compte administratif 2019 est présenté dans le document joint.

M. Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2019 du budget assainissement et M. Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-013-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Sous la présidence de M. Noël, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par M. le Maire pour le budget assainissement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE ANTOIN



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-013-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 7 - Budget assainissement : affectation du résultat 2019.

Réf : 2020-014

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget assainissement soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2018 :	20 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2019 :	<u>158 905,81 €</u>
Solde à affecter	178 905,81 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018	223 742,74 €
Solde d'investissement 2019	<u>70 626,71 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2020	294 369,45 €
Dépenses restant à réaliser	42 413,97 €
Recettes restant à réaliser	45 499,87 €
Solde RAR (investissements)	<u>3 085,90 €</u>

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-014-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Résultat Investissement cumulé	297 455,35 €
Besoin de financement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité (26 voix pour) :

► **AFFECTE** l'excédent d'exploitation soit 178 905,81 € conformément au tableau ci-après :

- **à titre complémentaire à l'article 1068 (Investissement) 158 905,81 €**
- **le solde à l'article R002, (fonctionnement) 20 000,00 €**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MEYVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-014-BF
Date de téléransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

72329 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) SERVICE D'ASSAINISSEMENT	2019
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de membres exprimés : 26
 VOTES :
 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	158 905,81
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	20 000,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	178 905,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	294 369,45
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	3 085,90
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	178 905,81
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	158 905,81
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	20 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
 (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

009M085-2020

A Savigné-l'Évêque, le 05/03/2020



Accusé de réception en préfecture
 072-207209298-20200305-2020-014-BF
 Date de la transmission : 10/03/2020
 Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés avant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 8 - Budget de l'écoquartier - Adoption du compte administratif 2019.

Mme Lebeau donne lecture du compte administratif du budget de l'écoquartier par chapitres en commençant par le fonctionnement.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget écoquartier peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres) :

Dépenses de fonctionnement	82 121,25 €
Recettes de fonctionnement	82 121,25 €
Dépenses Investissement	0,00 €
Recettes Investissement	39 204,41€

Le compte administratif 2019 est présenté dans le document joint.

M. Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2019 du budget écoquartier et M. Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-015-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Sous la présidence de M. Noël, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec (25 voix pour), approuve le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par M. le Maire pour le budget de l'écoquartier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-015-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
 des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
 séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
 27/02/2020

Date d'affichage
 27/02/2020

Nombre de membres
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 23
 Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
 Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
 Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 9 - Budget de l'écoquartier - Affectation du résultat 2019.

Réf : 2020-016

A l'unanimité
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget de l'écoquartier, soit :

Résultat de de fonctionnement reporté 2018 :	-134 516,20 €
Résultat de fonctionnement 2019	<u>0,00 €</u>
Solde à affecter	-134 516,20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
reporté 2018	0,00 €
Solde d'investissement 2019	<u>39 204,41 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2020	39 204,41 €

Dépenses restant à réaliser 0,00 €

Recettes restant à réaliser

0,00 €

Solde RAR

Accusé de réception en préfecture 072-217203298-20200305-2020-016-BF Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 10/03/2020

Résultat investissement cumulé 39 204,41 €

Besoin de financement 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

► **CONSTATE** qu'il s'agit d'un déficit de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation du résultat de fonctionnement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE METVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-016-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

72329
Code INSEE

SAVIGNE L'ÉVÊQUE - (1)
ECOQUARTIER DES TERTRES

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 26
VOTES :
Pour 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-134 516,20
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-134 516,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	39 204,41
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-134 516,20

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

09 MARS 2020

A Savigné-l'Évêque, le 05/03/2020



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-016-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 10 - Budget salle Michel Berger - Adoption du compte administratif 2019.

Mme Lebeau donne lecture du compte administratif du budget de la salle Michel Berger par chapitres en commençant par le fonctionnement.

Après avoir effectué un rapprochement entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du trésorier, en tout point identique, le compte administratif du budget Salle Michel Berger peut donc être approuvé comme suit :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres) :

Dépenses de fonctionnement	162 332,58 €
Recettes de fonctionnement	162 499,49 €

Dépenses Investissement	26 979,64 €
Recettes Investissement	19 395,33 €

Le compte administratif 2019 est présenté dans le document joint.

M. Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2019 du budget salle Michel Berger et M. Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-017-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Sous la présidence de M. Noël, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (25 voix pour), approuve le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par M. le Maire pour le budget salle Michel Berger.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-017-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 26

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 11 - Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2019.

Réf : 2020-018

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget salle Michel Berger, soit :

Résultat de de fonctionnement reporté 2018 :	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2019	166,91 €
Solde	166,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
reporté 2018	7417,40 €
Solde d'investissement 2019	- 7584,31 €
Solde négatif à reporter en D001 en 2019	- 166,91 €
Dépenses restant à réaliser	0,00 €
Recettes restant à réaliser	0,00 €
Solde RAR	0,00 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-018-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Résultat investissement cumulé	- 166,91 €
Besoin de financement	166,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

► **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement soit 166,91€ conformément au tableau ci-après :

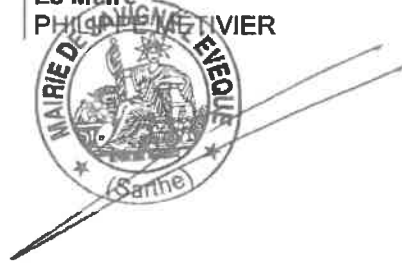
- **à titre obligatoire à l'article 1068 (investissement)**
166,91€

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE METIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-018-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

72329
Code INSEE

SAVIGNE L'EVEQUE - (1)
SALLE MICHEL BERGER

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres exprimés : 26
VOTES :
Pour 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	166,91
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	166,91
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-166,91
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	166,91
AFFECTATION = C. = G. + H.	166,91
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	166,91
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

09 MARS 2020

A Savigné-l'Évêque, le 05/03/2020



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-018-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : /

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 12 - Budget ville 2020 - Débat d'orientations budgétaires.

Réf : 2020-019

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Le débat est une formalité qui a pour vocation de permettre à l'assemblée délibérante de connaître avant l'examen et le vote du budget, les grandes orientations des finances de la collectivité.

Ce débat s'appuie sur l'étude des comptes administratifs de 2015-2019.

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

A – Le contexte économique et financier

Voté le 22 janvier 2018, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit l'évolution des finances des trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) pour 5 ans.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise : «Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées».

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Pour la période 2018-2022, les objectifs énumérés dans la loi de programmation sont les suivants :

- Viser l'équilibre budgétaire (déficit ramené à -0.2%) à l'horizon 2022,
- Réduire le rapport entre les dépenses publiques et le PIB à 50.9% à l'horizon 2022 (54.6% en 2017),
- Viser un endettement de 91.4% du PIB en 2022 (contre 96.8% en 2017).

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Mds€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2%;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF) s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 en posant les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

B – Les mesures législatives et réglementaires

Le projet de loi de finances 2020

Le Projet de Loi de finances pour 2020, du point de vue des collectivités locales, concentre son contenu sur la suppression de la taxe d'habitation, et plus généralement, sur la refonte de la fiscalité locale (article 16 de la loi de finances 2020).

La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances confirme qu'approximativement 80 % des foyers fiscaux français ne paieront plus aucune cotisation de taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de cette année, une suppression pour tous d'ici à 2023 et un maintien de cette dernière sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Concernant les modalités de compensation des communes, la perte de ressources fiscales liées à la taxe d'habitation sera compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021.

Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de taxe d'habitation 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

DGF et variables d'ajustement

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent du même montant que l'année dernière, soit une hausse de plus 90 millions d'euros pour chacune de ces dotations.

Soutien à l'investissement local

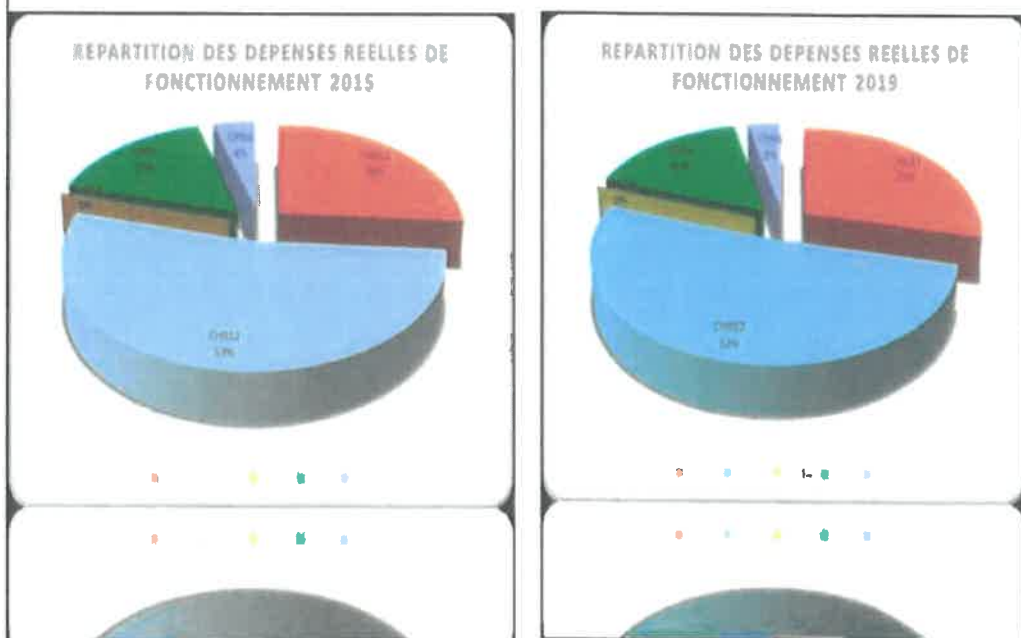
La Loi de finances pour 2020 confirme que la dotation de soutien à l'investissement local conservera son niveau « historique » de 2 milliards d'euros en 2020. Il en va de même pour la DETR, dont le niveau est sensiblement le même que l'année dernière.

II – EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE 2015 à 2019

A – La section de fonctionnement

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées principalement des charges à caractère général (chapitre 011), des frais de personnel (chapitre 012), des atténuations de produits (chapitre 014), des autres charges de gestion courante (chapitre 65), et des charges financières (chapitre 66).



Vous pouvez noter que ces deux répartitions sont quasiment identiques :

3 223 586 € pour 2015 et 3 153 442 € pour 2019

Soit une baisse légère des charges à caractère général (Chapitre 11) et une légère augmentation des charges de personnel (Chapitre 12) et des charges financières (Chapitre 66).

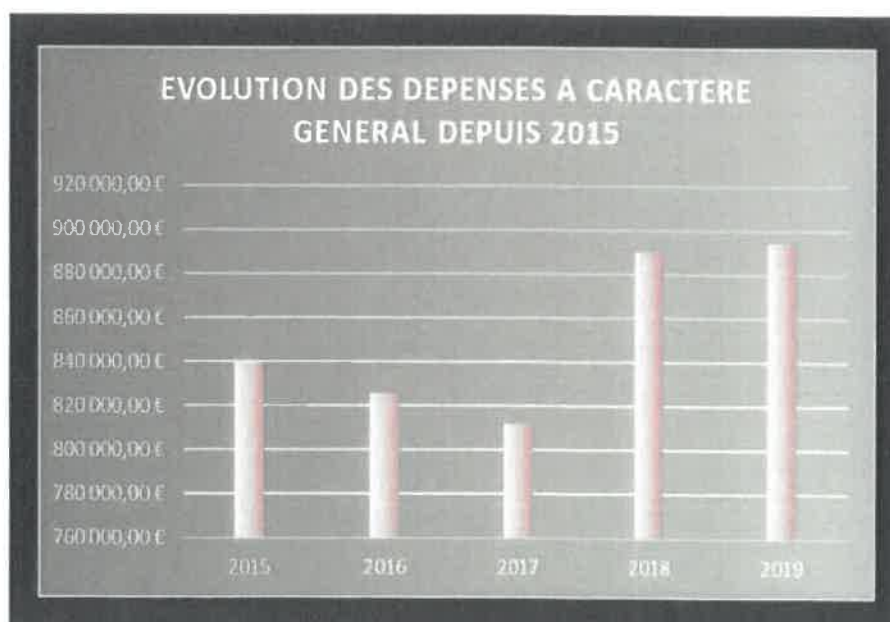
Sur une période de 5 ans, l'augmentation moyenne des charges est de :

- + 1.85% pour les charges à caractère général, mais reste inférieure à l'augmentation du coût de la vie (+2%),
- + 0.97% pour les charges de personnel,
- + 1.67% pour les autres charges.

Les tableaux suivants vous confirmeront dans le détail des éléments énoncés.

• Les charges à caractère général – Chapitre 11

La part des charges à caractère général dans le total des dépenses de fonctionnement est souvent significative. Elles sont principalement constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, carburants, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (achats divers, fournitures, entretien de matériel et de terrain, prestataires extérieurs...).



Entre 2015 et 2019, le taux d'évolution des dépenses à caractère général est en augmentation de 6.56% mais ce taux tend à se stabiliser puisqu'on note un taux d'évolution de 0.56% entre 2018 et 2019.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Ces augmentations de charges entre 2017 et 2018 sont essentiellement concentrées sur :

- L'entretien, les réparations de voirie et la réfection du parking de la salle Michel Berger,
- Les frais d'études et de publication,
- La formation obligatoire et les frais de mission inhérents.

Concernant l'année 2019, les charges se stabilisent et les principales variations concernent :

- L'entretien et la réparation des bâtiments,
- Les charges de fluides.

Il convient donc de porter une attention particulière :

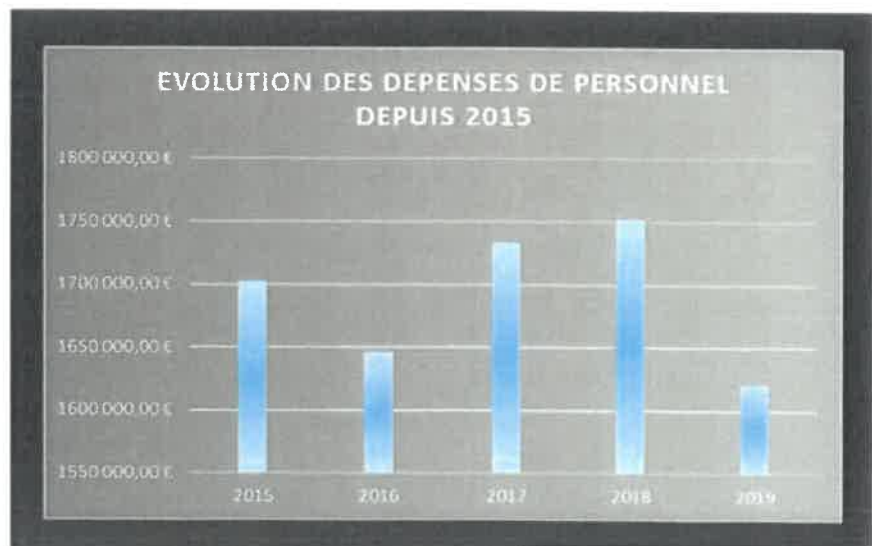
- sur les charges relatives aux fluides (eau, énergie et électricité) qui évoluent souvent à un rythme plus élevé que celui des autres charges à caractère général, notamment en cas de création ou de rénovation d'équipement.
- sur le renouvellement des contrats existants et leurs montants.

- **Les charges de personnel – Chapitre 12**

Les charges de personnel sont constituées par l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité et par les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, œuvres sociales.

Il s'agit de l'un des postes budgétaires pour lequel les marges de manœuvre sont les plus réduites.

A ce titre, la politique menée au niveau des ressources humaines doit faire l'objet d'un examen attentif en termes de prospective financière.



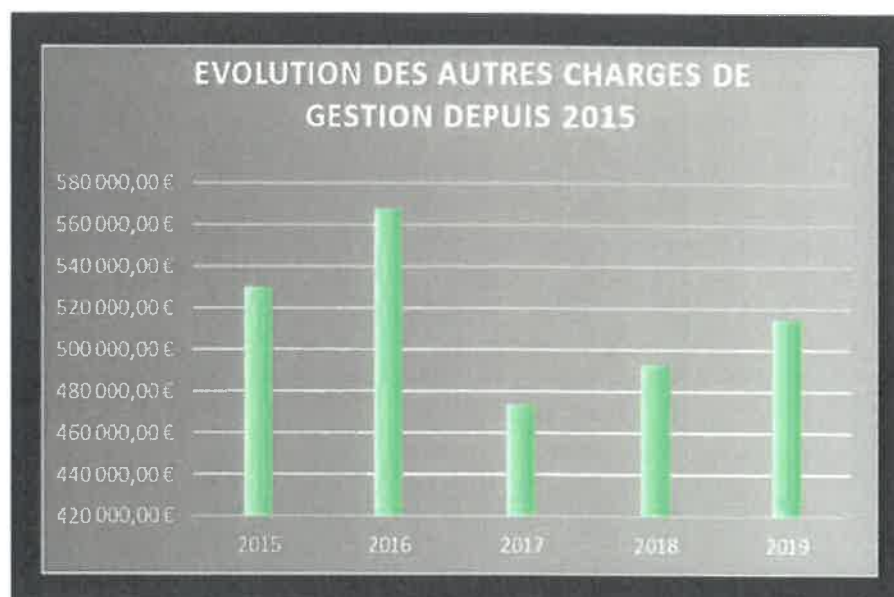
Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Entre 2015 et 2019, le taux d'évolution des charges de personnel est en baisse avec un taux de -4.8%. Cette baisse significative s'explique notamment par le transfert de la compétence enfance-jeunesse vers la communauté de communes et par des mobilités de personnel (-7.49% entre 2018 et 2019).

Cependant les charges de personnel vont se stabiliser et sensiblement augmenter en raison notamment du maintien dans les charges de personnel des agents mis à disposition de la communauté de communes (donnant ensuite lieu à refacturation) et du recrutement récent d'un agent comptable et d'un technicien responsable des services techniques.

- **Les charges de gestion courante - Chapitre 65**

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et les participations obligatoires et les subventions de fonctionnement versées.



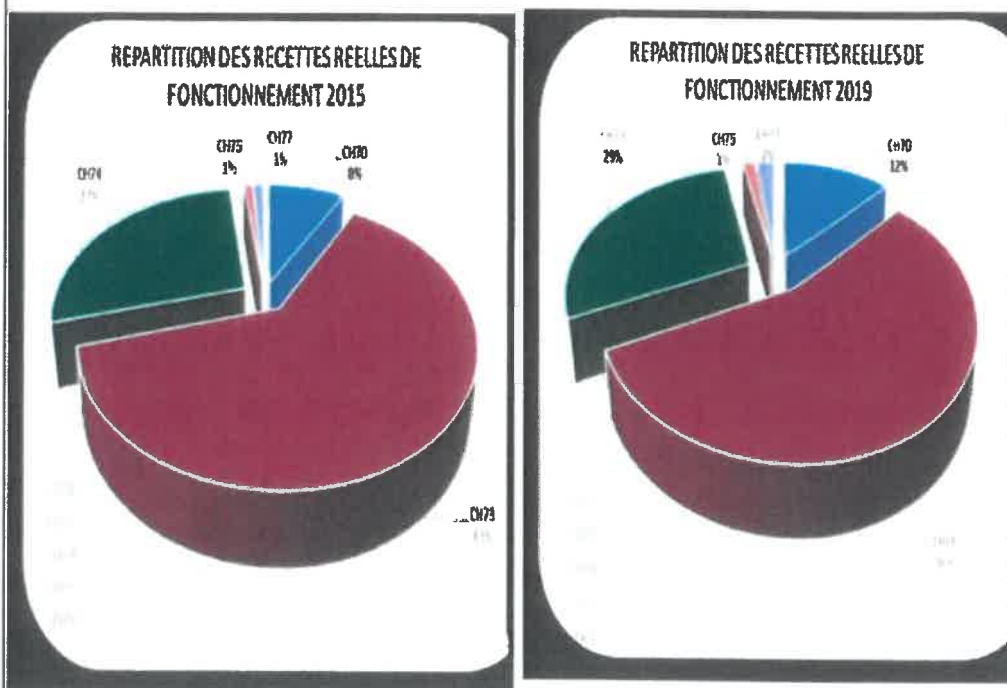
L'augmentation des charges de gestion courante en 2016 s'explique par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget de la Salle Michel Berger pour financer les Restes à Réaliser (RAR) de 2015 (chaufferie, éclairage allée Louis Guy, toiture) et l'achat des gradins en 2016.

Il convient donc de porter une attention toute particulière aux investissements réalisés à la Salle Michel Berger, qui impacteront le budget ville par le biais de la subvention d'équilibre.

.../...

2 - Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont constituées principalement des produits du service, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70), des impôts et taxes (chapitre 73), des dotations, subventions et participations (chapitre 74), des autres produits de gestion courante (chapitre 75), et des produits exceptionnels (77).



Vous pouvez constater là aussi une certaine stabilisation de nos recettes entre ces deux graphiques.

Toutefois, la diminution du Chapitre 73 (Impôts et taxes) de - 7% ne se trouve compensée que partiellement au Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : +2%.

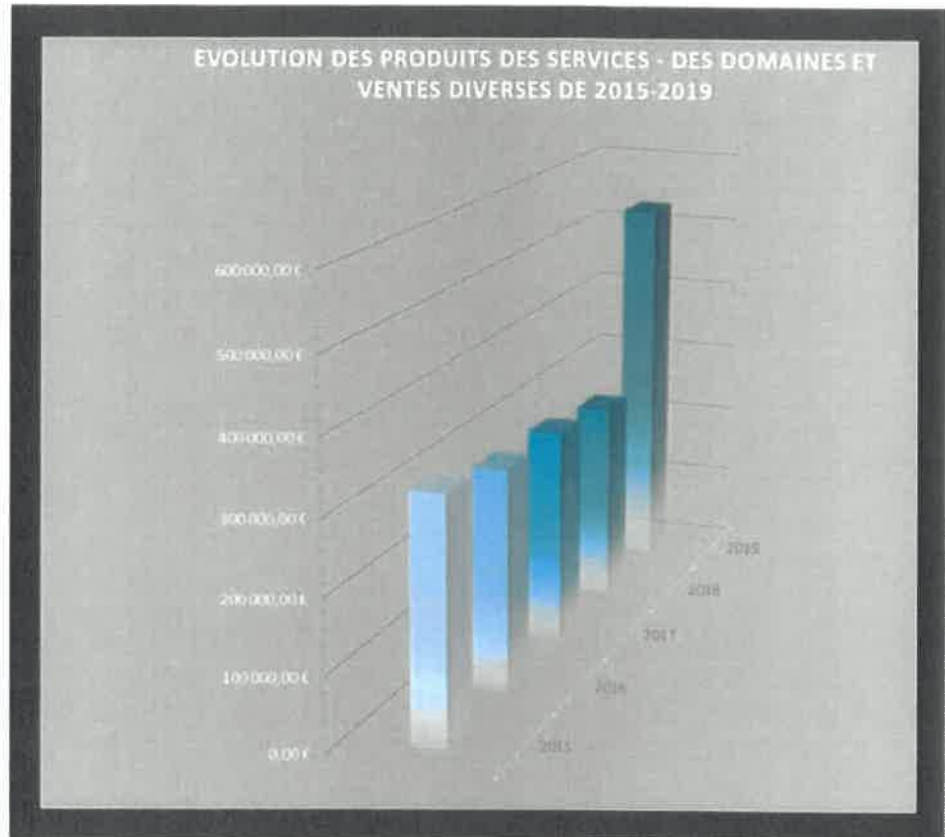
Malgré l'augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR) et le legs de 280 000€ perçu sur 2017-2018-2019, l'augmentation moyenne des recettes réelles de fonctionnement n'est que de 1.01%.

Nous pouvons donc parler d'appauvrissement des recettes de fonctionnement, à surveiller pour l'avenir.

.../...

- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses - Chapitre 70**

Ces produits sont composés notamment des redevances, des remboursements de frais de personnel dans le cadre des mises à disposition ou mutualisations de personnel.



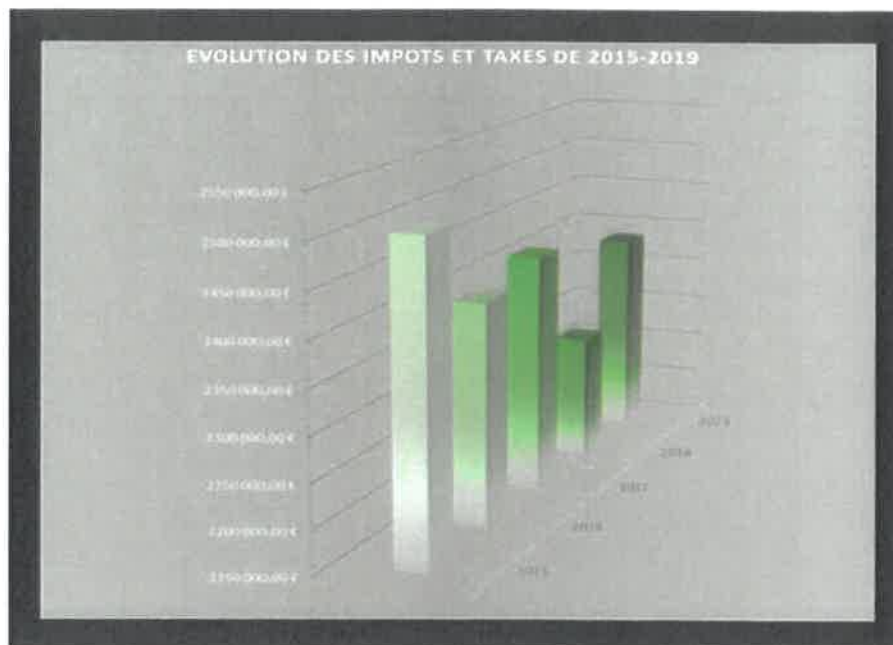
La forte augmentation des recettes de ce chapitre relève principalement de la refacturation des charges de personnel mis à disposition de la communauté de communes pour assurer la compétence enfance-jeunesse. Aussi, dans le cas d'une intégration de ce personnel et donc de la fin de leur mise à disposition, ces mouvements influenceront sur les dépenses du chapitre 12 et par réciprocité sur les recettes du chapitre 70.

Par ailleurs, une réflexion globale sur la tarification des services rendus à la population pourrait être menée, à moyen terme.

.../...

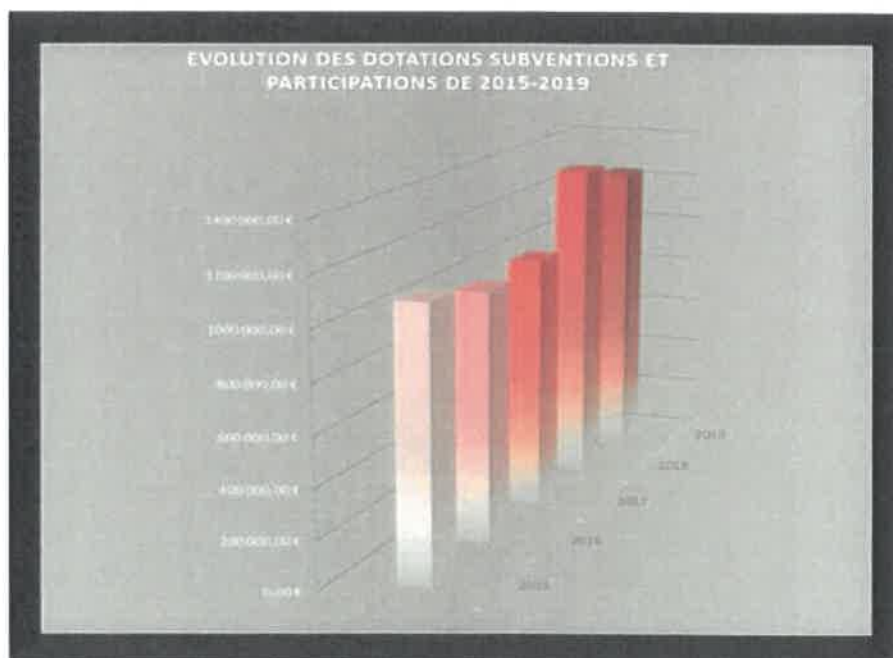
• Les impôts et taxes - Chapitre 73

Les impôts et les taxes comprennent principalement les produits issus de la taxe d'habitation, des taxes foncières, et l'attribution de compensation.



• Les dotations, subventions, participations - Chapitre 74

Ce chapitre se compose surtout des dotations de l'Etat, des subventions versées par les régions, départements, et tout autre organisme, des compensations d'exonération fiscale et de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.



Les principales variations du chapitre 73 résultent de la délibération du conseil communautaire instituant la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

La communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation (au chapitre 74) qui permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

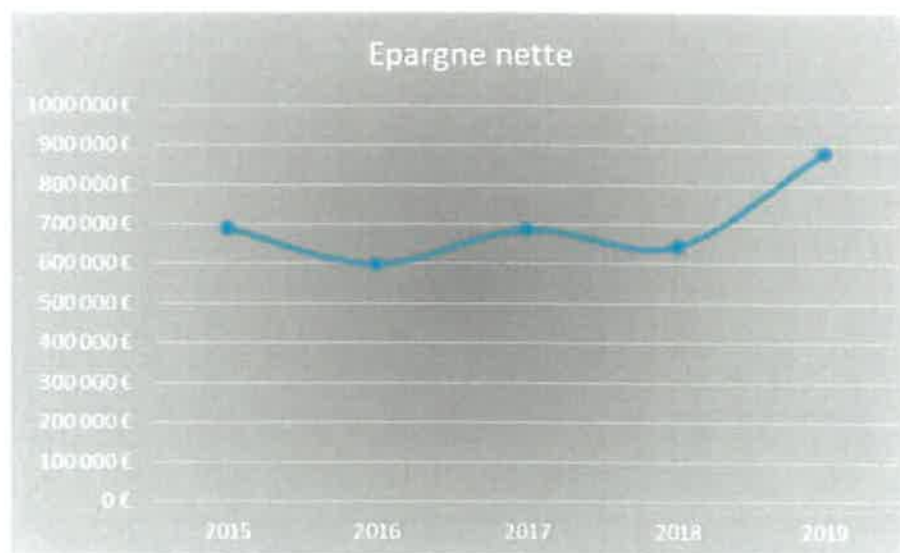
Toutefois, la diminution du Chapitre 73 (Impôts et taxes) de – 7% ne se trouve compensée que partiellement au Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : +2%.

3 - Epargne brute, épargne nette, l'évolution de la dette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brut) ce sont les recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement net) c'est l'épargne brute déduction faite des remboursements des emprunts (dépense obligatoire d'investissement).

C'est l'épargne nette qui nous permet d'investir sans avoir recours à l'emprunt.



Sur le budget ville, notre dette au 31 décembre 2019 est de 2 975 013,75 € soit 727,20€ par habitant (population 4091 habitants selon l'INSEE).

Ces dernières années, notre volonté a été d'investir sans avoir recours à l'emprunt, ce qui a été le cas en 2015, 2016, 2017 et en 2019. Un seul emprunt en 2018 d'un montant d'1M €.

L'état de la dette est tout à fait raisonnable et ce chiffre est égal voir inférieur à bien des communes de même importance tant sur le plan départemental que national (taux national de 782 €/hab).

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

B – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune.

Ont ainsi été notamment engagés durant l'année 2019, les investissements suivants :

- Travaux de réhabilitation de l'église (finalisés en 2019),
- Travaux de construction du Cabinet Médical,
- Travaux d'enrobés dans la cour de l'école Jacques Prévert,
- Travaux de réfection d'une classe à l'école Pomme d'Api (peintures, mobilier et sol),
- Travaux de voirie : chemin du feu et rue François Mitterrand,
- Achats divers : tondo-broyeur, barre de coupe, mono-brosses, aspirateurs et renouvellement de postes informatiques
- Travaux de rénovation de la façade (procédure de marché public 2019 et travaux réalisés sur 2020),
- Travaux de réfection de la passerelle (procédure de marché public 2019 et travaux réalisés sur 2020),
- Travaux de mise aux normes PMR dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sur 5 ans. A noter, la commune de Savigné l'Evêque a ainsi finalisé son Ad'AP pour l'ensemble des bâtiments communaux en seulement 3 ans et dans le respect de l'enveloppe envisagée.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

En fonctionnement, l'objectif pour les années à venir doit rester le même, à savoir :

- mener une politique responsable de nos dépenses de fonctionnement, rechercher à chaque fois que cela est possible la mise en concurrence des fournisseurs, surveiller les stocks et les besoins de façon régulière.
- poursuivre la « politique verte » que nous avons su mettre en place, quelle que soit la prochaine équipe municipale, cet engagement est indispensable pour laisser à nos générations futures une commune où il fera bon vivre.

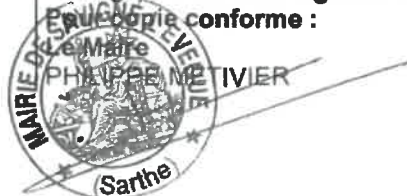
En investissement, comme je l'avais annoncé, le nouveau conseil statuera sur les priorités à retenir, seuls les restes à réaliser sont inscrits à ce jour à savoir la façade de la mairie, la rénovation de la passerelle et la fin des travaux de l'avenue François Mitterrand en particulier.

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget ville 2020.

Au registre sont les signatures.

En copie conforme :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-019-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020



**République Française
Département de la Sarthe**

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020**

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : /

Réf : 2020-020

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 13 - Budget assainissement 2020 - Débat d'orientations budgétaires.

Quelques chiffres clés :

- 1 401 abonnés au 31.12.2018 qui représentent environ 2 937 habitants
- 110 000 m3 d'eau potable rejetés au réseau assainissement
- 41 kms de réseaux
- Capacité de 3 500 équivalents habitants.
- Curage de trois kilomètres de canalisations
- 10 opérations de désobstructions en 2018
- 12 bilans conformes
- 2.65 € le m3 pour 120 m3 d'eau usée

La réunion de présentation des premières propositions du schéma directeur des eaux usées, le 28 juin 2019, s'est conclue par la nécessité de réaliser une modélisation du réseau d'assainissement.

Les compléments demandés au schéma directeur ont été présentés à la commission Réseaux, Environnement et Développement Numérique, au délégataire, et aux représentants de la DDT et du SATESE, le 18 février 2020. Ils apportent des informations bien plus claires sur la capacité réelle de notre système d'assainissement.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-020-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Avant même les conclusions qui seront présentées à la fin de la prestation, il est à prévoir des investissements pour revoir le traitement des boues qui sont aujourd'hui très diluées et stockées en lagune étanche, des investissements pour équiper des déversoirs d'orage d'appareils de détection et de mesure, et des investissements à venir pour réduire les apports d'eaux claires dans le réseau.

Par ailleurs, le délégataire a identifié que le dégrilleur (filtre en amont de la partie traitement) était défectueux et devait être remplacé.

Il est à noter que le contrat d'affermage arrive à son terme le 31/12/2020 et que nous devons sans tarder nous entourer de services d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de travailler sur la mise en concurrence du renouvellement de ce contrat.

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat est ouvert.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2020.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-020-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : /

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 14 - Budget eau 2020 - débat d'orientations budgétaires.

Réf : 2020-021

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Quelques chiffres sur les ressources en eau potable :

L'ensemble des consommations s'établit à 179 275 m3 réparties en trois consommations principales :

- 169 675 m3 pour les abonnés
- 8 000 m3 pour les services du réseau
- 1 600 m3 sans comptage, soit un rendement de 90,6%.

Un état statistique sur 5 ans démontre une consommation moyenne 167 000 m3 par an.

Le schéma directeur de l'eau et les travaux d'amélioration du processus de décarbonatation sont en cours. Le conseil municipal a fait le choix de transférer la compétence eau au syndicat du SIDERM le 28/11/2019.

L'intégralité du budget annexe de l'eau sera donc transférée au 1er janvier 2021 au SIDERM, qui reprendra les actifs et passifs.

Sans les résultats du schéma directeur, il est difficile de prévoir des dépenses pour ce budget qui sera un budget d'attente avant son transfert.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-021-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Compte tenu de la différence de consommation électrique constatée au Rapport du délégataire présenté au conseil municipal le 28 novembre 2019, la commission Réseaux, Environnement et Développement Numérique a initié une réunion pour négocier le prix de l'eau auprès du délégataire. En effet, une clause de l'avenant signé à l'occasion de l'intégration de l'usine de décarbonatation permet une renégociation du tarif dès lors que la consommation électrique constatée révèle un différentiel d'au moins 10%. La demande de la commission s'est arrêtée à une diminution de 5 centimes au m3 consommé avec une prise d'effet rétroactive au 1er janvier 2020. Cette baisse n'aura de toute façon pas d'effet sur le budget eau. Elle aura un impact sur la facture des abonnés du service (actuellement 2.61 € TTC pour un abonnement 120 m3).

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat est ouvert.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget eau 2020.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-021-BF
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 5 Mars 2020

Date de la convocation
27/02/2020

Date d'affichage
27/02/2020

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : /

L'an 2020 le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Absents et excusé:

M. PROU XAVIER.

Excusés ayant donné procuration :

M. THIEFINE KARL par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 15 - Informations diverses. Décisions.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN 2020 DIA (17/01/2020 au 20/02/2020).

15.1 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Monsieur le Maire :

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 10 avril 2014,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

Date de dépôt	N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Référence Cadastre	Surface
19/12/2019	2020 0002	91 Grande Rue	AC 149 – AC 150	280 M ²
19/12/2019	2020 0003	17 Rue de Morteveille	AD 381	596 M ²
23/01/2020	2020 0004	21 Rue Henri Ver...		

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-022-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Réf : 2020-022

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 09/03/2020
et publication du : 09/03/2020

● **Marchés publics.**

* Signature d'un marché concernant la façade de l'hôtel de ville avec

Hardouin. Montant du marché : 55 155,34 € HT.

* Signature d'un marché concernant la fourniture de gaz avec EDF. Montant
du marché : 49 705,43 € HT.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le
cadre de sa délégation.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20200305-2020-022-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020